



MAIRIE DE SALLES D'ANGLES  
16130

République Française  
Département de la Charente  
Arrondissement de Cognac  
**Commune de Salles d'Angles**

**Rue Charles Boinaud – Voie communautaire**  
**Circulation alternée par panneaux manuels**  
**Réalisation de terrassement sur l'accotement**

#### A R R Ê T É

**Le Maire de la commune de Salles d'Angles,**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le code de la Route et notamment les articles R110, R411, R412, R414, R431 ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.4, L130-5, L411-1;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002 ;

Vu la demande de COLAS SUD-OUEST située à Rouillet-Saint-Estèphe, en date du 13 octobre 2022 ;  
Considérant que pour la réalisation de travaux de terrassement conduite AEP pour piquage de la SAUR, terrassement dans l'accotement de la tranchée télécom, **rue Charles Boinaud, voie communautaire**, la circulation sera alternée.

#### A R R Ê T É

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - À compter du 17 octobre et jusqu'au 30 novembre 2022, date de fin de travaux de réalisation de terrassement conduite AEP pour piquage de la SAUR, terrassement dans l'accotement de la tranchée télécom, **rue Charles Boinaud**, la circulation sera alternée par panneaux manuels.

**ARTICLE 2** - La signalisation du chantier sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002 est à la charge de COLAS SUD-OUEST.

**ARTICLE 3** - **Après travaux, les accotements seront remis à l'état initial.**

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune ainsi qu'à chaque extrémité du chantier.

**ARTICLE 5** - MM. le Maire de la Commune,  
Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

À Salles d'Angles, le 13 octobre 2022.

Le Maire,  
Marcel GERON